

Circulaire n° 2019-27-D	Objet : Avis de vacance emploi secrétaire général CMA du Cantal	DGA Examens d'aptitudes
----------------------------	---	-------------------------------

Paris, le **09 JAN. 2019**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

la chambre de métiers et de l'artisanat du Cantal recrute au 1^{er} avril 2019

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 1

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 janvier 2019 sous pli confidentiel à

Monsieur le Président
Chambre de métiers et de l'artisanat du Cantal
45, avenue de la République
CS 9511
1505 –AURILLAC CEDEX

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julien GONDARD
Directeur général adjoint

